

## LA DIMENSION SOCIALE AU CŒUR DES DÉMARCHES RSE DES ENTREPRISES RÉGIONALES



Les résultats de notre 4<sup>ème</sup> baromètre régional sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) montrent que les entreprises régionales sont de plus en plus nombreuses à connaître ce concept. Surtout, ils mettent en évidence que les dirigeants la mettent davantage en pratique et cela malgré un contexte économique durablement morose.

Une telle nouvelle vient nous conforter dans notre choix de faire connaître et de diffuser ce concept. Elle tord également le cou aux cyniques qui prédisaient la disparition de la RSE en période de difficultés économiques, tablant que les entreprises devraient alors retourner à la dure réalité (« back to basics ») ou encore que la responsabilité sociale des entreprises était « d'augmenter les profits » (Milton Friedman, 1970).

Ainsi, la RSE est toujours là depuis le début de la crise en 2008 et elle s'est renforcée. Certes, le renchérissement des matières premières s'est poursuivi, ce qui a obligé les entreprises à revoir leurs modes de production et la pression des parties prenantes pour la RSE ne s'est globalement pas relâchée (exigences plus élevées des consommateurs, des investisseurs, etc.). Mais ces contraintes ne sont pas à l'origine des démarches RSE. Notre enquête le montre : il s'agit avant tout d'une conviction du dirigeant.

Cette année, nous avons choisi d'interroger les entreprises sur leur gestion des parties prenantes.

Même si celles-ci ne sont pas forcément à l'origine de la mise en place d'une démarche RSE, elles en sont largement les bénéficiaires. Notre enquête montre que les dirigeants cherchent à impliquer avant tout les salariés afin de parvenir à trouver tous ensemble le bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les entreprises ayant entrepris une démarche RSE travaillent également à sensibiliser leurs clients aux impacts de leurs achats sur l'environnement et elles privilégient les liens avec des fournisseurs locaux, contribuant ainsi à renforcer la dynamique territoriale.

Le doute sur l'utilité de la démarche RSE n'est donc plus permis. Pour les plus sceptiques, il n'est pas inutile de rappeler les sept bonnes raisons de s'engager dans une démarche RSE. Celle-ci stimule **l'innovation** (pour trouver « les » solutions), elle améliore **la compétitivité** (réduction de la facture énergétique par exemple), elle augmente **la motivation** des salariés (et donc leur productivité), elle renforce **l'attractivité** (ce qui permet de capter et de retenir les talents), elle conforte **la réputation** (ce qui préserve et valorise l'image de l'entreprise), elle confère de **la légitimité** (auprès de toutes les parties prenantes) et elle permet d'avoir toujours **un temps d'avance** (l'entreprise n'est pas prise au dépourvu par de nouvelles législations, ce qui lui donne un avantage sur les autres).

**Philippe VASSEUR**

Président de la CCI de région Nord de France et président du réseau Alliances

# Une entreprise sur cinq engagée dans une démarche RSE

**Le 4<sup>ème</sup> baromètre sur la responsabilité sociétale des entreprises montre que la connaissance de la RSE s'est diffusée largement au sein des entreprises régionales durant ces dernières années. Les entreprises sont beaucoup plus nombreuses à franchir le pas et à mettre en place une démarche RSE au sein de leur structure.**

## Du positionnement clairement affiché...

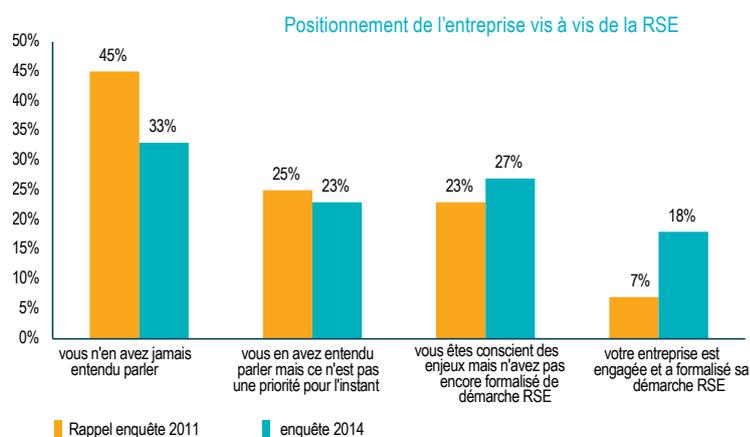
La Commission européenne définit la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) comme «un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités économiques et leurs relations avec leurs parties prenantes ».

Lors de la 1<sup>ère</sup> enquête réalisée par Réseau Alliances et la CCI de région Nord de France en 2011, 45% des entreprises régionales n'avaient jamais entendu parler de la notion de RSE.

Aujourd'hui, ils ne sont plus que 33%. Ainsi, la RSE est de plus en plus connue des dirigeants, notamment grâce aux campagnes de communication et de sensibilisation qui ont favorisé la connaissance de ce concept.

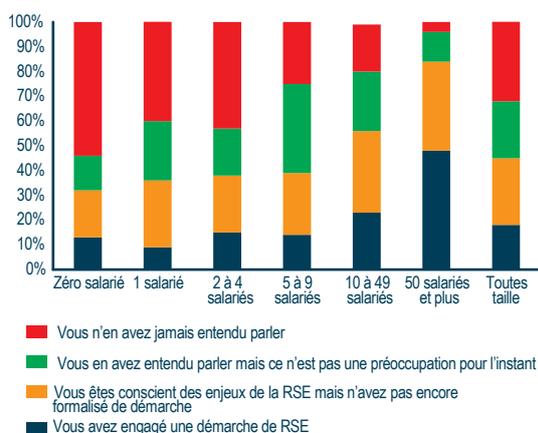
Point positif, non seulement les entreprises connaissent de mieux en mieux le concept mais elles sont aussi plus nombreuses à s'engager et à formaliser leur démarche RSE. Désormais, 18% des entreprises se sont engagées dans ce type de démarche (contre 7% en 2011). Ceci est d'autant plus encourageant que cette évolution positive se fait dans un contexte économique difficile, indiquant par-là tout l'intérêt d'une telle démarche dans l'amélioration des performances de l'entreprise.

Bien évidemment, la prise de conscience diffère selon les secteurs et surtout la taille de l'entreprise. Souvent de taille plus petite, les entreprises relevant de la sphère résidentielle (commerce de détail, services aux particuliers, hôtellerie-restauration) sont moins sensibles à la RSE et n'en mesurent pas l'intérêt dans leur activité. Pour les entreprises de la construction et des services aux entreprises, la prise de conscience des enjeux est réelle mais la démarche n'est pas encore formalisée (respectivement 36% et 33% contre 27% tous secteurs confondus).

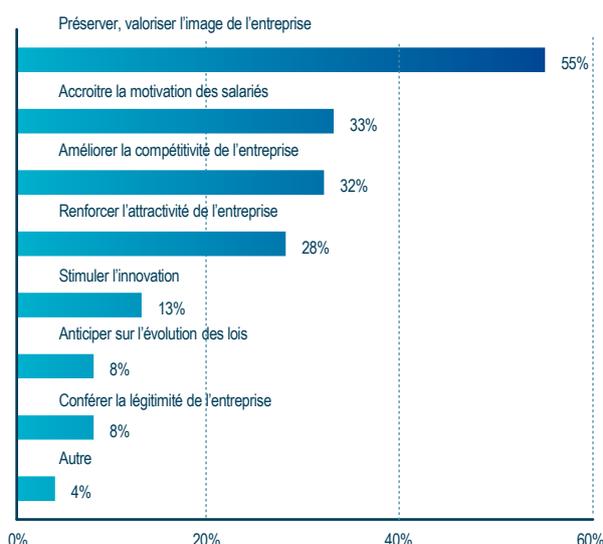


**20%** des dirigeants connaissent la norme ISO 26 000

Positionnement de l'entreprise vis à vis de la RSE  
selon la tranche d'effectifs



Objectifs des actions en lien avec une démarche RSE



## ... à la mise en place de « simples » actions en lien avec la RSE

L'appropriation de la RSE par les entreprises ne s'arrête pas à l'annonce clairement définie d'un engagement formalisé, même si pour être durable, et vraiment efficace, la démarche a besoin d'être réfléchie, structurée et inscrite dans la durée.

En effet, ne pas se positionner dans une démarche RSE ne signifie pas qu'aucune action de type RSE ne soit mise en place. Un dirigeant sur trois juge qu'il mène des actions en lien avec la RSE alors qu'il ne déclare aucune démarche globale de RSE clairement identifiée.

Parmi les actions menées, la valorisation de l'image de l'entreprise constitue le 1<sup>er</sup> objectif, devant l'accroissement de la motivation des salariés ou l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, et ceci quelle que soit la taille de l'entreprise.

A l'inverse, les dirigeants n'ayant pas le sentiment de mener des actions en lien avec une démarche RSE considèrent avant tout leur entreprise trop petite pour y intégrer cette thématique. Au-delà de la taille de la structure, ils se déclarent confrontés à un manque d'information (ils sont 47% à déclarer ne jamais en avoir entendu parler) mais aussi à un manque de temps pour s'intéresser au sujet.

Parmi les bonnes raisons de faire de la RSE, valoriser l'image de l'entreprise arrive largement en tête (55%), suivie de la motivation des salariés, de la compétitivité de l'entreprise et de son attractivité.

### Témoignage :

**Philippe DEBRUYNE - Directeur général - NORD'IMPRIM (Steenvoorde)**

« Créé en 1976, Nord Imprim, imprimerie offset spécialisée dans les petits et moyens tirages adopte en 2009 une nouvelle stratégie partagée avec son équipe. De quoi s'agit-il ? De « se mettre au vert ». Elle est ainsi l'une des premières imprimeries françaises à être certifiée ISO 9001 et 14001. Nous avons fait énormément de réunions, tous les mois, toutes les six semaines avec l'ensemble des salariés. Des réunions au cours desquelles je leur explique comment se porte Nord Imprim', les résultats, les amortissements, les investissements prévus... Et c'est dans le prolongement de ces réunions que s'est installée la démarche RSE. Tous ont immédiatement adhéré au projet. Pour eux, c'était une sorte de récompense. Nos salariés ont le sourire, ils sont fiers de travailler chez Nord'Imprim. Il y a un réel partenariat entre les salariés, les clients et la direction ou chacun essaye d'œuvrer pour l'autre ».

# Une mise en œuvre de la RSE avant tout pour les salariés

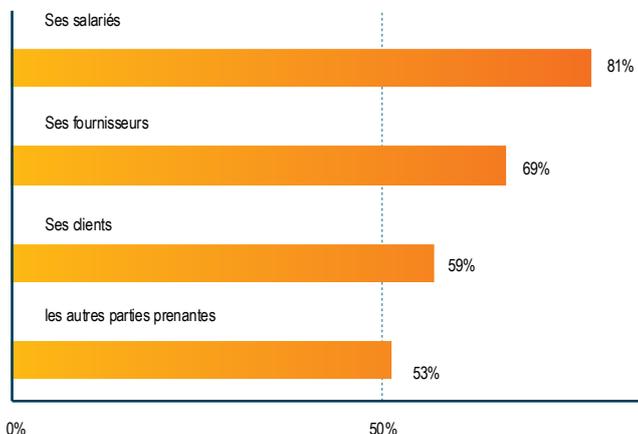
Selon nos dirigeants, une démarche RSE est avant tout mise en place pour les salariés de l'entreprise avec comme principal objectif de parvenir à un bon équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. Pour autant, les autres parties prenantes sont également impliquées dans la démarche RSE mise en œuvre par l'entreprise.

### Une prise de conscience : « bien-être rime-t-il avec productivité » ?

Notre enquête de 2011 montre que le principal levier pour la mise en place d'une démarche RSE est, pour 70% des dirigeants, la conviction personnelle. Les parties prenantes (à savoir les fournisseurs, les clients, les actionnaires, les salariés, les collectivités, les médias, les ONG, etc.) influencent peu la volonté de développer une démarche RSE.

Toutefois, si les parties prenantes ne sont pas à l'origine de la mise en place d'une démarche RSE dans l'entreprise, les dirigeants cherchent à les impliquer au mieux dans son déploiement. Ce sont les salariés qui sont les 1<sup>ers</sup> à en bénéficier, suivis des fournisseurs et des clients.

Quelles parties prenantes l'entreprise associe-t-elle à une démarche RSE ?  
(plusieurs réponses possibles)



# 20%

des entreprises ont des actions de mécénat

### Témoignage :

**Matthieu ARGUILLIERE, Directeur général de INGREDIA**

« Prospérité Fermière-Ingredia, groupe coopératif, est porteur par nature du développement durable. Fort de son ancrage territorial, il développe une stratégie économique innovante et performante du local à l'international. Ses activités se développent dans une démarche RSE systématique : gouvernance, filière laitière, politique d'achat, site industriel, collaborateurs, clients, action citoyenne constituent les piliers de notre charte RSE. Pour répondre à une problématique environnementale Client, nous avons mobilisé 1 000 adhérents et réduit notre impact environnemental par des actions déterminantes comme la réduction de 15% de km économisés par an sur la collecte du lait et la sensibilisation des adhérents aux bonnes pratiques d'élevage.

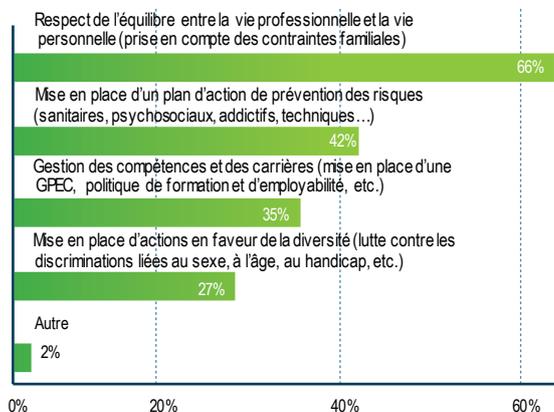
### Les démarches RSE mises en place à destination des salariés

Les salariés sont les premiers concernés par les actions mises en place dans le cadre d'une démarche RSE. Les principales dispositions RSE envers les salariés sont tournées vers leurs conditions de vie et de travail : 66% des dirigeants orientent leur démarche RSE pour offrir à leurs salariés un juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée (notamment dans les entreprises de moins de 5 salariés où le taux de réponse atteint plus de 80%) et 42% mettent en place un plan d'action de prévention des risques (qui va en augmentant avec la taille de l'entreprise).

Même si certaines réglementations incitent les entreprises de plus de 50 salariés à ce type de préoccupations, les réponses des entreprises montrent bien que ces dernières sont pour elles davantage une démarche sociale « voulue et acceptée ». La gestion des compétences arrive en 3<sup>ème</sup> position et elle est logiquement plus présente

dans les entreprises de plus de 50 salariés (77%), tout comme la mise en place d'actions en faveur de la diversité.

Comment les entreprises impliquent-elles leurs salariés dans leur démarche RSE ? (plusieurs réponses possibles)



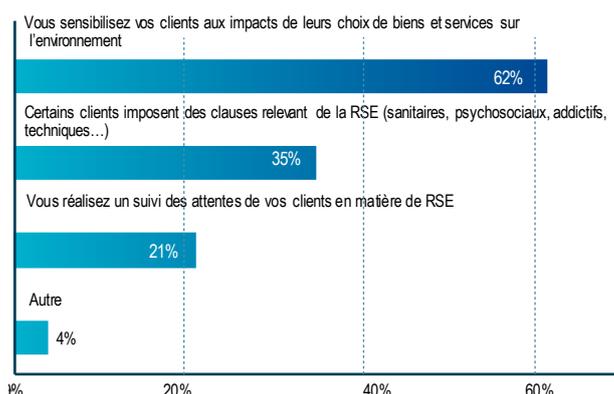
### Les démarches RSE mises en place pour les clients et les fournisseurs

L'implication des clients et des fournisseurs dans la démarche est quelque peu différente dans le sens où l'entreprise n'agit pas uniquement sur son organisation interne mais également auprès de ses correspondants directs. Il faut donc ici gérer des interactions entre les structures.

Dans l'implication des clients, les entreprises assurent pour la majorité d'entre elles (62% des répondants) un rôle de conseil auprès de leurs clients en les sensibilisant aux impacts de leurs choix de biens et services sur l'environnement, et cela est d'autant plus important que l'entreprise est petite (zéro à un salarié).

A l'inverse, il arrive que le client lui-même impose à l'entreprise des clauses relevant de la RSE, dans son cahier des charges, par exemple. Ceci est largement cité par les entreprises, notamment par celles de plus de 10 salariés.

Comment les entreprises impliquent-elles leurs clients dans leur démarche RSE ? (plusieurs réponses possibles)

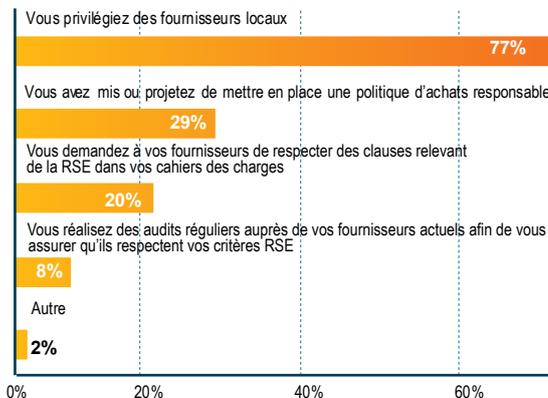


Certaines entreprises adoptent une démarche pro active de suivi des attentes de leurs clients en matière de RSE (20%). Elles suivent d'autant plus les attentes des clients quand leur démarche RSE est clairement engagée. A nouveau, ce sont plutôt les grandes entreprises qui mettent en place un tel suivi car elles disposent de davantage de moyens.

Si la taille de l'entreprise joue un rôle important dans la démarche RSE à destination des clients, elle est moins importante quant il s'agit des relations avec les fournisseurs. Les dirigeants cherchent avant tout à privilégier les fournisseurs locaux. Toutefois, les entreprises de 50 salariés et plus se sentent moins « concernées » par les « circuits courts » que les autres (59% contre 77% toutes tranches d'effectifs). Elles seront en revanche plus enclines à réaliser des audits auprès de leurs fournisseurs actuels.

La mise en place d'une politique d'achats responsables (29%) ou l'intégration de clauses relevant de la RSE dans les cahiers des charges (20%) concernent toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Comment les entreprises impliquent-elles leurs fournisseurs dans leur démarche RSE ? (plusieurs réponses possibles)



L'intégration des parties prenantes à une démarche RSE ne se limite pas aux relations avec les clients et les fournisseurs. De nombreux dirigeants (63%) n'hésitent pas à s'impliquer personnellement dans la vie locale, par le biais de mandats professionnels, associatifs, de clubs de zones... et certaines entreprises mettent en place des coopérations avec les collectivités locales (28%), des associations (22%), voire même avec d'autres entreprises (22%) sur des actions autour de la RSE.

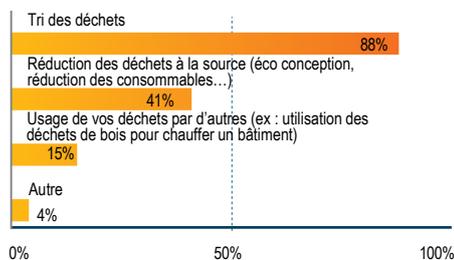
Au fil du temps, la RSE fait son chemin et apporte l'avantage d'intégrer les parties prenantes au cœur de la stratégie de l'entreprise. Des actions existent pour permettre au dirigeant de découvrir la RSE ou d'approfondir sa démarche d'autant que les entreprises ayant franchi le pas de la RSE sont prêtes à partager leurs bonnes pratiques.

# L'intégration des préoccupations environnementales dans les entreprises régionales

## ... en matière de consommation d'énergie

Le renchérissement des matières premières et l'impact néfaste des énergies fossiles sur l'environnement ont conduit 42% des dirigeants à avoir réduit leur consommation énergétique. Les principaux moyens mis en œuvre sont : la rénovation des bâtiments (42% des répondants), l'amélioration de l'efficacité énergétique dans leur processus de production (31%), notamment dans le secteur industriel (57%). Les entreprises ont moins recours à la mise en place de plans de déplacement de salariés ou de réduction des transports de marchandises.

Actions menées dans le cadre de la gestion des déchets (plusieurs réponses possibles)



## ... en matière de production d'éco-produits

Selon l'ADEME, un éco-produit est un produit qui génère moins d'impact sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. 28% des dirigeants déclarent développer des éco-produits. Il s'agit avant tout d'entreprises de 50 salariés et plus dans les secteurs de l'économie productive (industrie, construction, commerce de gros), plus structurées pour travailler sur les spécificités des éco-produits.

## ... en matière de gestion des déchets

Si le tri des déchets est devenu une pratique très courante au sein des entreprises, elles sont 41% à déclarer prendre le mal à la racine, à savoir chercher à réduire les déchets à la source via l'éco-conception ou la réduction des consommables. A noter également l'émergence du recyclage des déchets (économie circulaire) : 15% des entreprises le pratiquent déjà.



**Méthodologie :** Enquête administrée conjointement par la CCI de région Nord de France et Réseau Alliances auprès de 24 500 entreprises du Nord-Pas de Calais, entre le 22 septembre et le 3 octobre 2014. Plus de 650 entreprises ont répondu à cette enquête. Analyse réalisée par Annabelle GRAVE et Sylvie DUCHASSAING, en collaboration avec Hubert DELEARDE ET Solen LOMBARD.

Retrouvez ce document et l'ensemble des documents de la CCI de région Nord de France sur [www.norddefrance.cci.fr](http://www.norddefrance.cci.fr).  
Retrouvez également ce document sur [www.reseau-alliances.org](http://www.reseau-alliances.org) et lors du World Forum Lille 2014.

**Pour aller plus loin :** [www.trophees-performance-environnementale.fr](http://www.trophees-performance-environnementale.fr) et [www.initiativesdd.org](http://www.initiativesdd.org) - Sur la norme ISO26000 : [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**Contacts :** Réseau Alliances - [alliances@reseau-alliances.org](mailto:alliances@reseau-alliances.org) T. 03 20 99 45 17  
CCI de région Nord de France : [a.grave@norddefrance.cci.fr](mailto:a.grave@norddefrance.cci.fr) T. 03 20 63 79 75



CCI DE RÉGION NORD DE FRANCE  
299 Bd de Leeds - CS 90028 - 59031 LILLE cedex  
[www.norddefrance.cci.fr](http://www.norddefrance.cci.fr)

